



---

Etaient présents : André DUJOLS, Patrice FALIES, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, François LACHAZE, Christian LAFARGE, Martial MEYDIEU, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE

Excusés : Jean-Yves BONY, François DESCOEUR, Michel FABRE, Régis JOUDRIER

Représentés:

Ordre du Jour

- Marché de travaux Col de Légal: attribution du lot électricité
- Choix prestataire contrôles/diagnostics - Maison d'Artisan d'Art St Cernin
- Marché de maîtrise d'œuvre des tribunes du Stade du Moulin à Vent
- Vente de terrain – crématorium de St Cernin
- Avenants marché de travaux: office de tourisme et hôtel d'entreprises
- RIFSEEP
- Questions diverses

---

1. Choix prestataire Lot 17 électricité du Col de Légal (DEB\_2017\_053)

Le Président rappelle aux élus que la Communauté de Communes que l'entreprise SOGELEC initialement attributaire du lot 17 électricité, a fait part de son désistement. Dans ce cadre, le Président précise qu'une nouvelle consultation a été organisée et présente les la proposition de la commission d'appel d'offres.

Lot 17 : Electricité : Ets JSE, à Aurillac, pour un montant de 116 764.96€HT

→ Les élus entérinent, à l'unanimité, la décision de la commission d'appel d'offres.

2. Choix prestataire contrôles/diagnostics - Maison d'Artisan d'Art St Cernin (DEB\_2017\_054)

Le Président rappelle que la Communauté de Communes va procéder à l'aménagement d'une maison d'artisan d'art à St Cernin, conjointement avec le CCAS communal.

Dans ce cadre, il précise qu'il convient de faire réaliser des contrôles et diagnostic pour le la recherche de plomb et d'amiante ainsi qu'un DPE.

→ Les élus décident l'unanimité, de retenir la proposition du cabinet SOCOBOIS pour un montant de 930€HT

### 3. Choix maîtrise d'œuvre - Stade du Moulin à Vent (DEB 2017 055)

Le Président rappelle aux élus que la Communauté de Communes souhaite mener un projet de réaménagement du Stade du Moulin à Vent conjointement avec la Mairie de St Cernin. Dans ce cadre, le Président précise qu'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre a été organisée. Il présente aux élus le résultat de la commission d'appel d'offres.

→ Les élus **entérinent**, à l'unanimité, le choix du cabinet Atelier du Rouget, Simon TEYSSOU et associés et Atelier Cyril VIDAL pour un montant 64 400.00€ (9.20%) pour la mission de base et 1.42% soit 9940€ pour les OPC.

### 4. Vente de terrain - ZA de St Cernin (DEB 2017 056)

Le Président présente aux membres du bureau la demande d'achat de terrain par la commune de St Cernin pour y créer un crématorium. Il précise que celle-ci sollicite, dans ce cadre, auprès de la communauté de communes l'acquisition d'une parcelle d'une surface de 3 829m<sup>2</sup>.

→ Les élus décident à l'unanimité de vendre ce terrain à la commune de St Cernin pour un montant HT de 22 974€HT soit 27 568.80€ TTC, conformément au prix de vente de la ZA.

### 5. Avenant au marché de travaux Hôtel d'Entreprises (DEB 2017 057)

Le Président rappelle que les travaux de l'Hôtel d'entreprises sont en cours de réalisation, avec un achèvement prévu pour l'automne prochain. Dans ce cadre, il précise qu'il convient de passer plusieurs actes venant modifier les marchés initiaux.

- avenant 2 au lot 7 : SARL RITOU COUVREUR : +2370.00€HT

- avenant 2 au lot 1 : SARL BERGHEAUD : +406.00€HT

→ Les élus valident à l'unanimité la signature de ces avenants.

### 6. Avenants marché de travaux - Office de Tourisme (DEB 2017 058)

Le Président rappelle que les travaux de réaménagement de l'Office de Tourisme de Salers sont en cours de réalisation. Dans ce cadre, il précise qu'il doit être passé un avenant au marché:

- Avenant 1 au lot 8 : Jérôme BARRIER : +1391.27€HT

→ Les élus **entérinent**, à l'unanimité, la proposition du Président concernant cet avenant de travaux,

### 7. RIFSEEP (DEB 2018 032)

Le Président rappelle aux élus, l'obligation qui est faite à la communauté de communes de d'appliquer le RIFSEEP. Le RIFSEEP proposé est composé d'une seule partie :

- l'indemnité de fonctions, des sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle

### **Les bénéficiaires**

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné.

L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Les groupes de fonctions sont déterminés à partir de critères professionnels tenant compte :

- Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions :
- Des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

**Modalités de versement : PRISE EN COMPTE DE L'ABSENTEISME**

Congé annuel	: Maintien
Congé maternité/paternité	: Maintien
Accident de service – Maladie professionnelle	: Maintien
Congé maladie ordinaire	: Suit le sort du traitement
Congé longue maladie	: Suppression
Congé longue durée	: Suppression
Congé de grave maladie	: Suppression

**Le complément indemnitaire (CIA) n'est pas mis en place**

→ Les élus valident à l'unanimité l'ensemble des propositions du Président relative au RIFSEEP.

8. Questions diverses

a. Subvention exceptionnelle Collège de Pleaux (DEB 2017 059)

Le Président informe les membres bureau de la demande de subvention faite par le collège de Pleaux relative à leur projet pédagogique autour de la création d'un outil de promotion du département et du Pays de Salers. Le Président propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250€.

→ Les élus valident à l'unanimité la proposition du Président.

b. Partenariat avec la commune d'Anglards de Salers (DEB 2017 060)

Le Président fait part de la sollicitation de la commune d'Anglards et de l'AMTA sur leur projet culturel autour du Château de la Trémolière dans le prolongement du film déjà réalisé "des hommes et des plantes". Dans ce cadre, il rappelle que la CCPS est partenaire depuis 7 ans, de la commune pour l'organisation des expositions d'art contemporain et des séances de médiation scolaire.

→ Les élus valident à l'unanimité la proposition du Président et la convention de 3 années avec participation à hauteur de 4500€/an.

c. AMF15

Le Président rappelle que la communauté de communes avait suspendu son adhésion à l'AMF15. Il conviendra de se positionner à nouveau en vue d'une adhésion 2018.

d. Assainissement

Dans le cadre de l'étude de gouvernance Eau-Assainissement, le Président rappelle que des groupes de travail avaient été composés l'an passé. La validation de la prise de compétence assainissement étant en cours, il propose que le groupe assainissement soit complété par des membres du bureau.

→ Les élus valident, les représentants suivants :- Secteur St Cernin : André DUJOLS, - Secteur Pleaux : Jean-Yves BONY, - Secteur Salers : Martial MEYDIEU.